

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

85/400 DU 26/3/85

~~SECRET~~ N° /MESS-DGAS-DPA-SP-P3
portant promotion des Professeurs certifiés
de Lycée des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des services sociaux (Enseignement
de la République Populaire du Congo au titre
de l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979;
~~(/u l'ordonnance n° 26/86 du 13.11.86 portant accordement de~~
~~la promotion des professeurs certifiés des lycées de l'année 1983.~~

(/u la loi 15/62 du 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo

(/u le décret 62/130/LF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de
la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A;

(/u le décret 64/165/FP-DE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret 65/170/FP-DE du 25.6.1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

(/u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/399 /MESS-DGAS-DPA-SP-P3
du 26/3/85 portant inscription au tableau d'avancement
de l'année 1983 des professeurs certifiés des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo et dressant la liste des fonction-
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois ans
(3) ans.

(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant mo-
dification de certaines dispositions de la constitution du 8.7.79;

DECRETE. /

D.F.P.

D.G.D.

D.C.F.

ARTICLE 1er : Sont Promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les Professeurs Certifiés de Lycée des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent
ACC et RSMC Néant.

AU 2 e ECHELON

- MABANDZA Albert, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- OKAMABAYE Hugues, P/C du 3.4.84 en service à Brazzaville
- OGOTTO Hyacinthe, P/C du 6.5.84 en Stage à Bulgaria
- TRIGO Fernand, P/C du 1.7.83 en Service à Brazzaville

AU 3e ECHELON

- LINGUISSI-TCHICHELLE née POUTA Marie Louise, P/C du 1.4.84 en service à Brazzaville
- MAPASSI Véronique, P/C du 23.11.83 en service à Brazzaville
- NDAKI Félix, P/C du 3.4.83 en service à Brazzaville
- NGOUOLALI née NKAMA Rose, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- INGOMIS Gérard, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville
- MAYET Joseph, P/C du 1.10.83 en service à Brazzaville

AU 5e ECHELON

- LOBONDA Honoré, P/C du 3.10.83 en service à Brazzaville

AU 8e ECHELON

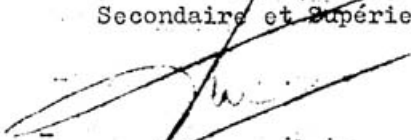
- MABIALA Julien Félix, P/C du 14.3.83 en service à Brazzaville
- OGNAMI Eugène, P/C du 20.3.83 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté que de la Solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, Publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera.

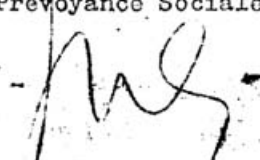
Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur


Daniel ABIBI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

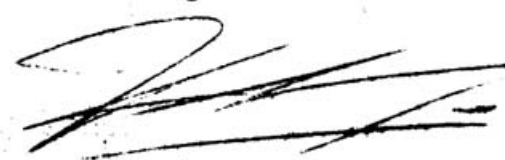

Bernard COMBO MATSINA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	2	DCF.....	2
DGTFP/DFP.....	2	DOSSIERS DPAA..	15
DFP/BST.....	2	B/C.....	2
MESS/CAB.....	2	DOSSIERS DFP..	15
DPAA.....	2	INTERESSES.....	15
DGB.....	2	SCGM.....	3


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-